

Décret n° 2017-323 du 13 mars 2017 relatif au Haut Conseil de la santé publique

13/03/2017

Ce décret qui entre en vigueur le 15 mars 2017 précise et complète les dispositions relatives à la composition et à l'organisation du Haut Conseil de la santé publique. Notamment, il évoque les sujets de la composition du collège, de la mission de coordination des travaux du HCSP par le collège et du règlement intérieur du HCSP.